



**REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE VIF**

SÉANCE DU JEUDI 2 JUILLET 2026

L'an deux mil vingt-six, le deux juillet à 17h00, le Conseil d'Administration du CCAS de VIF, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Guillaume CARASSIO Président.

Présents : Guillaume CARASSIO, Odette DESGIGOT, Sabine ARPINO, Frédérique CHANAL, Giuseppe FERRARA, Damien FOSSA, Sarine VELLA, Christian RIZZARDI, une vacance de siège en cours de remplacement.

Procurations : Maurice BERNARD donne pouvoir à Christian RIZZARDI
Françoise CHAVANT donne pouvoir à Odette DESGIGOT

Absentes excusées : Nathalie CHANTEUX, Céline GRANGE, Christiane PECH, Maurice BERNARD, Alain GASPARINI, Françoise CHAVANT.

Secrétaire de séance : Céline MILLIAT

Date de la convocation du Conseil d'administration : 26 juin 2026

Nombre d'administrateurs :

En exercice :	15 (dont une vacance de siège en cours de remplacement)
Présents :	08
Procuration :	02
Votants :	10

Votes exprimés

- Votes pour :10
- Votes contre : /
- Abstention : /

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 2 JUILLET 2026

2026_23_DEL

Objet : Décision modificative n°1 au budget principal 2026 du CCAS

Vu la délibération du Conseil d'administration en date du 26/02/2026 adoptant le budget primitif pour l'année 2026 ;

Vu la délibération du Conseil d'administration en date du 30/04/2026 correspondant à l'affectation des résultats pour l'année 2025 ;

Vu la délibération du Conseil d'administration en date du 30/04/2026 adoptant le budget supplémentaire au budget primitif du CCAS pour l'année 2026 ;

Considérant qu'au regard de l'exécution du budget primitif 2026, il y a lieu de procéder à des réajustements en plus ou en moins, en dépenses et en recettes,

Vu l'ensemble des éléments détaillées ci-dessous,

Concernant la section de fonctionnement :

Fonctionnement					
CHAP	LIBELLE	DEPENSES	CHAP	LIBELLE	RECETTES
011	Dépenses afférentes à l'exploitation courante	-106 000,00	75	Autres produits de gestion courante	-100 000,00
012	Dépenses afférentes au personnel	3 000,00			0,00
65	Autres charges de gestion courante	3 000,00			
		-100 000,00			-100 000,00

Chapitre 011: Dépenses afférentes à l'exploitation courante : - 106 000 €

- Ajout de 2 150 € pour abonder les lignes déficitaires concernant l'action de prévention et de développement social et la pharmacie de secours
- Transfert de 1 000 € du chapitre 011 au chapitre 65 suite au relogement en urgence (nuitées d'hôtel)
- Suppression de 107 150 € afin d'équilibrer la DM 1

Chapitre 012: Dépenses afférentes au personnel : + 3 000 €

- Ajout de 3 000 € au gestionnaire Personnes Âgées/Personnes Handicapées suite au remplacement d'un agent en congés maternité

Chapitre 65 : Autres charges de gestion courante : + 3 000 €

- Ajout de 2 000 € au gestionnaire Lutte Contre les Exclusions pour abonder la ligne des aides financières
- Ajout de 1 000 € suite au transfert du chapitre 011 vers le chapitre 65 suite au relogement en urgence (nuitées d'hôtel)

En recettes

Chapitre 75 : Autres produits de gestion courante : - 100 000 €

- Suppression de 100 000 € sur le solde de la subvention versée par la ville prévue au budget primitif

Vu les éléments exposés ci-dessus,

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, après en avoir délibéré, décide :

- **D'ADOPTER** la décision modificative n°1 ci-après :
- **DE CHARGER** Monsieur le Président ou par délégation, Madame la Vice-Présidente de prendre toutes les dispositions nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré à VIF, les jour, mois et an susdits et ont signé les membres présents.

Pour copie conforme,
Le Président du CCAS,

Le Président, soussigné, certifie sous sa responsabilité, que le présent acte publié sous forme électronique sur le site internet de la collectivité est exécutoire et qu'il peut faire l'objet d'un recours au Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication.